

DECISION N°56/2022

**ADOPTION DES
PROCES-VERBAUX
DU BUREAU
DU 4 OCTOBRE ET
DU 21 OCTOBRE 2022**

Séance du 15 décembre 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au CINEDORI d'Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 6

votants : 11

Date de convocation :
21 novembre 2022

Etaient présents : François DESHAYES, Nicole COLIN, Jean-Marie BONTEMPS, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Patrice MARCHAND.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Hervé RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Nicole COLIN, Corry NEAU à Nicole COLIN, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT à Yves CHERON, Paule LAMOTTE à Jean-Marie BONTEMPS, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Guy HARLE d'OPHOVE, Benjamin CHKROUN, Patrice ROBIN, James PASS, Daniel DRAY, Daniel FROMENT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Anthony ARCIERO, délégué suppléant au Conseil départemental du Val d'Oise, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture - Cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Madame GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme, Solange DUCHARDT, Chargée de mission paysage, Coline LEPACHELET, Chargée de mission Environnement, Sylvie CAPRON, Directrice.

M. MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2022 et celui de la réunion du 21 octobre 2022.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2022.
- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022.

- Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 21 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un octobre à dix-huit heures trente, s'est réuni, au centre culturel à Coye-la-Forêt, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 29 septembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant pouvoir	9

Etaient présents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nicole COLIN, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, James PASS, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Jean-François RENARD à Guy HARLE D'OPHOVE, Stéphanie VON EUW à François DESHAYE, Martine BORGOO à Nicole COLIN, Anne LEFEBVRE à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Jacques RENAUD à James PASS, Paule LAMOTTE à Yves CHERON.

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Gilles SELLIER, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, Gilles GRANZIERA, Didier DAGONET.

Assistaient également : Guislain CAMBIER, Vice-Président du Conseil régional des Hauts-de-France, Dominique DUFUMIER, Président de la Commission Ressources naturelles/énergie/climat, Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission Agriculture/cheval, Patrice URVOY, Président de la Commission Administration/finances/évaluation, Leslie PICARD, Présidente de la Commission Communication/sensibilisation, Sara ANTOINE, Chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme, François-Xavier BRIDOUX, Chargé de mission Patrimoine historique et culturel, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND remercie Monsieur DESHAYE, Maire de COYE-LA-FORET, d'accueillir le Bureau et le Comité syndical ce soir.

Il ouvre la séance en accueillant Guislain CAMBIER, Vice-Président de la Région Hauts-de-France, en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles dont les Parcs naturels régionaux, présent en visioconférence pour présenter la convention pluriannuelle d'objectifs que la Région souhaite passer avec ses PNR.

Puis, il donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur CAMBIER.

Monsieur CAMBIER expose la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) que la Région Hauts-de-France propose aux 5 PNR de la Région, qui a pour objectifs de donner un cadre à la fois à la Région et aux PNR pour une durée de 3 ans, à savoir 2023/2025.

Il explique que cette convention a fait l'objet d'échanges au niveau technique, entre le PNR et la Région mais aussi avec la Région Ile-de-France, les Départements et l'Etat.

Il indique que la Région Ile-de-France va renouveler ses contrats de Parc l'an prochain, que l'éventualité d'un comité de pilotage annuel commun a été évoqué et qu'il y est, sur le principe, favorable.

Il insiste sur le fait que cette convention, notamment le programme prévisionnel, n'est pas figée et qu'elle est susceptible de faire l'objet d'ajustements durant ces 3 ans.

Il ajoute que cette convention a aussi pour objet de fixer un nombre resserré d'actions afin que cette CPO et l'action de la Région puissent être évaluées.

Monsieur CAMBIER explique que la convention est le croisement des objectifs de la Charte du PNR et des priorités de la Région (biodiversité, agriculture, tourisme, mobilité, aménagement du territoire, et surtout 3^{ème} révolution industrielle). Il affirme que les PNR sont des territoires relais des politiques régionales.

Il précise que la Région attend que les PNR soient des structures d'expérimentation dans l'objectif de permettre à la Région de diffuser ces bonnes pratiques à d'autres territoires ruraux.

Il souligne que la Région soutient et encourage la dynamique InterParcs ainsi que le lien PNR/Région/ENRx dont la mission est en train d'être réécrite. Il précise que la convention traite aussi de ces sujets InterParcs et de la relation Région/PNR/ENRx.

Il insiste sur le fait que la Région a reporté dans la convention ses engagements financiers précédents.

Monsieur CAMBIER explique que le calendrier de travail a été bien respecté, que cette convention doit passer en Commission permanente fin novembre pour être mise en œuvre dès le début 2023.

Monsieur MARCHAND remercie Monsieur CAMBIER, indique qu'il est en total accord avec ce qu'il vient d'exposer. Il rappelle, en effet, que le PNR a vocation à être un territoire exemplaire et d'innovation.

Monsieur CAMBIER indique que le PNR Oise-Pays de France mène des politiques intéressantes en matière de mobilité, de slow tourisme, par exemple.

Monsieur MARCHAND observe que les thématiques d'aujourd'hui (eau, mobilité, énergie...) sont finalement nouvelles pour le PNR car elles étaient peu présentes dans l'ancienne Charte.

Il demande si les membres du Bureau ont des questions ou des observations.

Monsieur CHERON demande ce qui se passerait si les Régions avaient des divergences dans leurs politiques.

Monsieur CAMBIER ne pense pas du tout que les Régions puissent avoir des divergences sur des grandes thématiques.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette convention pluriannuelle d'objectifs qui sera proposée au prochain Comité syndical avant la fin de l'année.

Monsieur MARCHAND remercie vivement Monsieur CAMBIER.

3 – PROGRAMME D' ACTIONS 2023

Monsieur MARCHAND présente le tableau puis les fiches du programme d'actions 2023.

Il rappelle qu'auparavant, il existait une clé de répartition Régions/Départements appliquée à toutes les fiches mais que, depuis la nouvelle Charte, l'ensemble des actions du programme sont discutées avec les services des Régions et des Départements, puis réparties en fonction des crédits disponibles en fonctionnement ou en investissement des collectivités.

Concernant l'assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels :

Monsieur MARCHAND demande ce que veulent dire les réflexions sur la compensation.

Sylvie CAPRON répond que c'est un sujet compliqué, que plus on avance sur ce sujet, plus on se rend compte qu'il est difficile d'avoir un schéma et que cela se traite au cas par cas.

Concernant le fonds faune :

Monsieur BOUCHEZ demande ce qui peut être fait à l'encontre de particuliers qui détruisent des nids d'hirondelles.

Sylvie CAPRON rappelle que la loi interdit de détruire les nids d'hirondelles et que cela est verbalisable. Elle ajoute qu'on pourrait proposer aux particuliers des dispositifs pour limiter les désagréments, financés par ce fonds mais qu'il faut que les particuliers soient coopératifs.

Concernant l'adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique :

Il est convenu qu'une présentation des résultats des travaux de recherche sera faite devant les membres du Bureau ou du Comité syndical.

Concernant la prolongation du dispositif d'autostop organisé :

Monsieur MARCHAND donne la parole à Monsieur DUFUMIER, Président de la Commission Ressources naturelles/énergie/climat, qui relate le point de vue de la commission.

Monsieur DUFUMIER rappelle qu'en 2022, il avait été donné un an supplémentaire à la convention avec Rezo Pouce pour voir s'il y avait une progression des inscrits et des pratiquants. Il rapporte que les communes de Senlis et de Nanteuil-le-Haudouin ont déployé les panneaux d'arrêt cet été, que cela n'a laissé que peu de temps d'observation mais que, néanmoins, même si le nombre d'inscrits a augmenté, celui-ci reste faible.

Il ajoute que la Commission est donc très réservée sur la poursuite de la convention avec Rezo Pouce.

Monsieur MARCHAND pense que le système ne fonctionne pas, qu'il faudrait que cela soit entièrement « ubérisé », c'est-à-dire que l'application se déclenche automatiquement, sans que l'on ait besoin de l'activer. Par ailleurs, il observe que, sur le terrain, il est impossible de vérifier d'un seul coup d'œil si le conducteur ou l'auto-stoppeur est inscrit au dispositif ; ce qui ne sécurise donc en rien l'autostop.

Sylvie CAPRON explique que l'on peut tout à fait garder les panneaux d'arrêt, l'application puisqu'elle est sur Mobicoop, ouvert à tous sans abonnement, et que l'on pourrait conserver 2 000 à 3 000 € pour de la communication.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

Concernant l'expérimentation de lignes de covoiturage :

Monsieur DUFUMIER rapporte que la commission s'est déclarée favorablement en faveur de cette expérimentation. Il explique que ce seraient des trajets réguliers où le passager participerait financièrement.

Monsieur MARCHAND pense qu'il faudrait instaurer des groupes d'usagers. Il indique que pour les trajets domicile/gare, c'est le retour qui peut poser problème car les gens ne reviennent pas tous au même horaire.

Sylvie CAPRON indique que le système fonctionnerait comme des lignes de bus, avec des horaires, que s'il y avait des passagers et pas de conducteur à certains créneaux, un taxi serait envoyé pour ne laisser personne sans solution.

Elle explique aussi que ce dispositif ne coûte pas cher au PNR car la société est financée, pour ce projet, par des certificats d'énergie et que les lignes seront travaillées avec les acteurs de terrain.

Monsieur DESHAYES note que la navette Lamorlaye/gare d'Orry-Coye ne fonctionne pas et qu'il serait intéressant de voir si ce système fonctionnerait mieux.

Cette fiche est validée.

Monsieur de MOUSTIER demande si le PNR peut avoir une influence pour que soit mise en service une ligne directe Paris/Persan Beaumont ; ce qui soulagerait grandement la gare de Chantilly.

Monsieur MARCHAND remarque qu'il s'agit d'une compétence de la Région, il charge Messieurs DESHAYES et HARLE D'OPHOVE de faire remonter cette demande à la Région.

Concernant l'étude de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau minérale :

Monsieur MARCHAND suggère que soit prévu un marché par tranche et que l'étude puisse être interrompue à la fin de chaque phase.

Concernant la valorisation paysagère et gestion des cimetières :

Monsieur MARCHAND insiste sur la prise en compte des moyens financiers des communes dans les propositions faites par les bureaux d'études. Il suggère d'interroger les communes avant, quitte à ne pas faire d'étude si la commune n'a pas de budget pour réaliser ensuite les travaux.

Sylvie CAPRON répond que les études de cimetières sont très souvent suivies de réalisations, y compris par les petites communes. Elle rappelle que les plantations sont financées par le PNR et que cela ne coûte pas cher.

Monsieur DESHAYES explique que son étude de cimetière propose un projet qui est trop coûteux pour la commune.

Daniel DRAY ajoute qu'il en a été de même pour l'étude d'aménagement de la place de l'église de La Chapelle-en-Serval.

Monsieur MARCHAND juge primordial une bonne sensibilisation des communes en amont et un phasage des propositions dans les études.

Concernant le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal :

Monsieur MARCHAND propose qu'une présentation des réalisations soit faite au prochain Bureau ou Comité syndical.

Concernant le programme de réhabilitation du patrimoine rural :

Monsieur MARCHAND rappelle que le PNR ne doit être, ni une tirelire, ni un instrument de pouvoir.

Concernant la valorisation des recherches historiques :

Monsieur MARCHAND trouve le budget élevé.

Sylvie CAPRON répond qu'il concerne 4 communes et que la somme à la commune n'est pas si importante que cela.

Concernant l'édition d'un livret de découverte « Sports » :

Monsieur MARCHAND demande quels sont les sports concernés.

François-Xavier BRIDOUX répond qu'il s'agit notamment du cheval, du polo, du golf, du tir à l'arc mais aussi des équipements à caractère patrimonial (vélodromes, piscines...).

Concernant la campagne d'audits en faveur d'un éclairage public durable :

Sylvie CAPRON relate que ce sont des communes du Val d'Oise qui sont intéressées par cette action car, dans l'Oise, les syndicats d'énergie soutiennent ces audits.

Elle ajoute qu'au cours de la réunion faite avec les services, il a été constaté qu'en cumulant les subventions de droit commun de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise, on arrivait à un total de 70% de subventions.

Elle explique que le PNR va donc porter ces audits, pour le compte des communes mais en sollicitant les subventions de droit commun de la Région et du Département. Cette action est donc retirée du programme d'action du PNR en ce qui concerne le financement.

Concernant le fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière :

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau a voté deux modifications importantes du règlement du fonds « Bâtiments agricoles » à savoir que le permis de construire ne doit être pas accordé avant l'avis du comité de pilotage et que le logement ne doit pas être séparable du corps de ferme.

Concernant la réalisation d'une plaquette de communication pour la construction des bâtiments agricoles :

Monsieur MARCHAND suggère d'envoyer ce document à tous les agriculteurs. Il demande si le PNR possède les coordonnées des agriculteurs.

Sylvie CAPRON répond que non, que c'est la DDT qui dispose des fichiers mais qu'elle refuse de les transmettre pour des raisons de confidentialité des données.

Monsieur CHERON propose de passer par les communes.

Concernant le programme de communication :

Monsieur MARCHAND rappelle que, suite à l'étude de lectorat, il a été décidé de dématérialiser le magazine « Soyons Parc » et de ne l'adresser en version papier qu'aux abonnés.

Il juge important la communication qui sera faite sur cet abonnement afin de ne pas perdre de lecteurs.

Il suggère de voir avec les mairies pour faire passer de la communication sur cet abonnement.

Monsieur MARCHAND demande comment les vidéos sont diffusées.

Sylvie CAPRON répond par la chaîne Facebook et sur le site Internet.

Il demande si elles peuvent être relayées par les communes, il propose qu'une démonstration soit faite une prochaine fois.

Concernant les actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes :

Monsieur MARCHAND juge le soutien aux groupes écocitoyens intéressant.

Concernant le T0 Paysage :

Monsieur MARCHAND déclare que l'exercice est difficile mais que, s'agissant d'un engagement dans la Charte, le PNR n'a pas le choix.

Concernant les travaux à la Maison du Parc :

Monsieur de MOUSTIER demande si l'on dispose d'une évaluation des Domaines pour revendre le château de la Borne Blanche qu'il ne trouve pas fonctionnel et peu conforme à l'image d'un PNR.

Monsieur MARCHAND répond qu'effectivement, il serait intéressant de disposer d'un bâtiment neuf, contemporain, mettant en œuvre les principes de la construction durable et alimenté par des énergies renouvelables.

Il rappelle que cette option avait été étudiée mais qu'elle avait été abandonnée pour des raisons de coûts.

Il attire l'attention sur les m2 qui seraient nécessairement ajoutés (grande salle pour le comité syndical par exemple) mais estime que le débat est ouvert.

Constatant qu'il n'y a plus d'observations, il propose de soumettre ce programme d'actions au vote du prochain Comité syndical, ce qui est acté par les membres du Bureau.

4 – AVIS SUR LE PLU DE MOURS

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR qui résume les principaux points du projet d'avis du rapport.

Monsieur BOUCHEZ rapporte qu'il a envoyé l'avis au bureau d'études en lui demandant de lui faire des réponses. Il suggère de faire une réunion avec le bureau d'études et Claire GOUDOUR pour apporter des informations et voir comment la commune peut répondre à ces remarques.

Il indique, par exemple, que le zonage N_{Ce} n'a pas été retenu car la Chambre d'agriculture y est opposée, sachant que les terrains concernés seront classés en zone N.

Il explique que le ru n'est en aucun cas naturel, qu'il s'agit d'un bief et que les terrains proposés pour être classés en N sont propriétés de la commune.

Concernant le secteur où il est demandé des protections, Monsieur BOUCHEZ note qu'il s'agit d'un secteur d'équipements appartenant à la commune, donc pas vulnérables. Il se demande s'il ne pourrait pas l'intégrer dans le domaine public de la commune.

Enfin, il explique que le terrain soumis à la densification est porté par l'Etablissement public foncier pour faire des logements sociaux.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il y a conflit entre le principe de la densification et celui du maintien d'îlots verts et que cette antinomie est très compliquée à gérer.

Monsieur BOUCHEZ demande s'il est possible de revoir l'avis, une fois la réunion technique faite.

Monsieur MARCHAND répond que oui, il propose aux membres du Bureau d'approuver ce projet qui pourra faire l'objet de modifications, une fois la réunion technique passée.

A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent cette proposition.

5 – MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission Architecture/urbanisme/paysage.

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

Commune de RARAY : végétalisation du cimetière et des trottoirs

La commune de RARAY envisage de végétaliser le cimetière et prévoit d'ensemencer les allées, fleurir le monument aux Morts, planter les intertombes avec des vivaces. Le gravier sur les trottoirs et sur l'allée dans l'aire de jeu serait remplacé par du gazon.

- Le montant total des devis est de 6 171 € HT pour les fournitures et les travaux de plantation ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 4 937 €.

Commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT : expertise du tilleul de la place de l'église

Un magnifique tilleul de plus de 150 ans occupe la place de l'église. Malheureusement celui-ci subit une attaque de champignons et de gui. Par ailleurs des creux sont visibles au niveau des branches. Il semble urgent de faire intervenir un expert afin de sécuriser l'emplacement (entrée de l'église et du cimetière, départ de randonnées), de connaître précisément l'état phytosanitaire de l'arbre pour envisager des travaux d'entretien.

- Le montant du devis est de 1 200 € ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 960 €.

Commune de BARBERY : expertise phytosanitaire du marronnier place de l'église

Après plusieurs élagages, les branches du vieux marronnier situé place de l'église ne cessent de tomber, occasionnant des dommages aux tiers et à la commune. La municipalité souhaite faire expertiser l'arbre qui semble être très affaibli afin de connaître son état phytosanitaire et de le sécuriser.

- Le montant du devis est de 1 200 € ;
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 960 €.

Monsieur MARCHAND s'interroge sur le coût de ces expertises.

Sylvie CAPRON répond qu'il n'est pas élevé, des devis d'autres entreprises s'élevant jusqu'à 2 000 € HT.

Le Bureau, à l'unanimité, valide les dossiers ainsi présentés et décide de mobiliser les fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DANS LE CADRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre de la PAC 2014-2020, le Parc a été engagé en tant qu'opérateur pour la mise en place de MAEC sur 3 territoires :

- Champs Captants de Boran-Précy-sur-Oise
- Prairies humides de la Thève
- Prairies humides de la Thève – Extension

Il explique qu'afin de poursuivre les actions menées, le PNR a répondu le 28 septembre 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Candidatures PAEC » publié en juin 2022, permettant la mise en place et la conduite de MAEC sur le territoire du PNR durant la nouvelle PAC 2023-2027.

Il rappelle que deux PAEC sont envisagés :

- I PAEC enjeu eau regroupant : les champs captants Boran-Précy-sur-Oise, le bassin d'alimentation de captage d'Auger-Saint-Vincent et le bassin d'alimentation de captage de Montlognon ;
- I PAEC enjeu biodiversité regroupant : les prairies humides de la Thève et les prairies humides de la Thève – Extension.

Il ajoute que, par ailleurs, le territoire du PNR est également concerné par un PAEC « corridors » porté par la Chambre d'Agriculture de l'Oise, qu'il concernait jusqu'alors les communes du Valois et, qu'en accord avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise, il sera étendu le long de la vallée de la Nonette jusqu'à Chantilly.

Il explique qu'il est proposé de déposer une demande de financement auprès de la DRAAF Hauts-de-France, pour une aide à l'accompagnement des agriculteurs contractualisant de MAEC et la réalisation des diagnostics agro écologiques, qui est maintenant à la charge des opérateurs MAEC.

Il souligne qu'il a été estimé qu'un total de 39 diagnostics seraient à réaliser pour un montant de 31 548 € HT, soit 37 857,40 € TTC

Il propose de solliciter une aide financière de 25 238,40 € correspondant à un taux d'aide de 80% du montant hors taxe des devis présentés, le reste à charge de 12 619 € serait supporté par le fonds « Expertises environnementales ».

Le Bureau, à l'unanimité, valide cette proposition, autorise le Président à déposer la demande de financement dans le cadre de l'AMI « Candidature PAEC » et à signer tout document nécessaire.

7 - MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR LA REALISATION D'ESQUISSES POUR LA REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGERE DE LA PLACE OMER VALLON A CHANTILLY

Monsieur MARCHAND rapporte que la commune de Chantilly envisage de lancer une réflexion sur la réhabilitation de la place Omer Vallon qui intégrerait également des éléments bâtis de type halle(s) et souhaite que le Parc l'accompagne dans cette démarche.

Il explique qu'afin que le projet de requalification de la place Omer Vallon puisse être élaboré dans les meilleures conditions d'intégration, il a été proposé de faire réaliser par trois équipes compétentes des propositions d'aménagements permettant d'éclairer les élus dans leurs choix.

Il ajoute que l'objectif de cette commande est d'aboutir à des propositions d'esquisses de qualité de type « concours », complétées d'un cahier de recommandations précisant les principales spécificités techniques de la proposition (essences, matériaux, équipements, principes constructifs, orientations environnementales, etc.) et intégrant une évaluation estimative des coûts d'aménagement, de construction et éventuellement de fonctionnement.

Il précise que la durée de réalisation de ces esquisses a été évaluée à 15 jours, rémunérées forfaitairement 1 000 € HT par jour, que le coût de cette mission s'élève donc à 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC.

Il indique que le Parc serait maître d'ouvrage et que la commune de Chantilly participerait à hauteur de 20 250 €, soit 37,5 % du montant des esquisses.

Le Bureau, à l'unanimité, valide la réalisation de ces esquisses et décide de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour les financer.

8 - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur MARCHAND rapporte que, concernant le budget principal, la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année.

Il explique qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif, notamment les comptes énergie/électricité, carburants, assurances, annonces et insertions, catalogues et imprimés.

Il ajoute qu'il est proposé de transférer 20 000 € du chapitre 012 au chapitre 011, précisant que le montant initialement prévu des charges de personnel (chapitre 012) ne serait pas atteint en totalité

Concernant le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND rapporte qu'il s'agit d'opérer une régularisation de dépense de 0,20 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition qui sera soumise au vote du prochain Comité syndical.

9 - RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION MOBILITES DURABLES

Monsieur MARCHAND rappelle que Guilhem MASCARELL a été embauché en décembre 2020 pour une durée de 2 ans et qu'il est responsable des actions en matière de mobilités durables : pilotage

des schémas directeurs cyclables des communautés de communes et des communes, animation du dispositif d'autostop organisé (Rezo Pouce), émergence de nouveaux services (covoiturage), actions de promotion, d'animation et de communication liées à la mobilité douce, accompagnement des communes et montage des dossiers, suivi des données liées à la mobilité en les intégrant au WebSIG du Parc ...

Afin de ne pas interrompre cette dynamique et l'enveloppe disponible du COTTRI permettant d'assurer pour un an son salaire et les charges afférentes, Monsieur MARCHAND propose de renouveler son contrat pour une durée d'un an.

A l'unanimité, les membres du Bureau valide cette proposition qui sera soumise au vote du prochain Comité syndical.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H45.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Yves CHERON